Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 6

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Changement à la tête de l'Organisation des Suisses de l'étranger

Démission de M. Alfred Weber, ancien Conseiller national

Chères concitoyennes et chers concitoyens de l'étranger.

La séance de mars 1983 de la Commission des Suisses de l'étranger qui s'est tenue à Berne a correspondu à exactement 5 années de présidence du soussigné à la tête de votre Organisation. J'ai rempli cette tâche avec grande satisfaction. Le but que je m'étais fixé a été réalisé, soit que l'Organisation fonctionne telle une plateforme, afin que nos concitoyens aient une institution leur offrant tout à la fois des services privés et à caractère officiel. Il ne faut pas perdre de vue que les quelque 350000 Suisses de l'étranger, répartis dans le monde entier, sont confrontés à des situations et à des besoins très disparates. Notre Organisation a le devoir de tenir compte de cette situation dans le cadre de l'étude des problèmes posés, d'en discuter et de formuler des demandes à l'encontre des autorités fédérales et de l'opinion publique.

Ainsi donc, le but à atteindre a été fixé très haut et il convient de tout mettre en oeuvre pour l'atteindre, par des actions pragmatiques. Bon nombre d'éléments ont déjà été solutionnés, d'autres le seront prochainement. Il ne faut pas perdre de vue le besoin de s'adapter aux situations nouvelles. Dans le cadre de la procédure touchant le projet de révision totale de la Constitution fédérale, nous avons défini de manière précise la position des Suisses de l'étranger et avons insisté pour conserver la garantie des droits acquis, ancrés dans la Constitution en vigueur.

La situation juridique des enfants de Suissesses mariées à des étrangers devrait être soumise l'an prochain au verdict populaire alors que la procédure de l'exercice des droits politiques par correspondance est en cours d'étude. Sur le plan de l'AVS et des écoles suisses de l'étranger, des pourparlers sont en cours. En ce domaine, il faut qu'à l'intérieur du pays on définisse clairement ce que l'on veut et que l'on fasse preuve de loyauté et surtout de solidarité à l'égard des Suisses de l'étranger, qui immanquablement en ressentiront les conséquences. Sur un plan plus large, j'estime qu'il est particulièrement opportun que des thèmes actuels soient traités au cours des assemblées plénières de nos Congrès, même s'il s'agit de sujets brûlants. D'autre part, il faut que la situation particulière de nos concitoyens de l'étranger soit mise en évidence et portée à la connaissance des autorités et du peuple suisse afin de les sensibiliser et de trouver par là les meilleures solutions possibles.

L'évolution dans maints domaines, notamment celle qui tend à multiplier les tâches d'Etat, la situation économique, les rapports sociaux, culturels, politiques de chaque individu exige de la patrie une intensification différenciée de son approche des problèmes. Cet ensemble de rapports touche également notre Organisation qui se doit d'avoir une structure flexible pour y faire face. Ces adaptations sont à réaliser par étapes si l'on veut qu'elles se concrétisent. Cela correspond non seulement aux us et coutumes helvétiques, mais également à notre manière de penser et d'agir. Pour y parvenir, ce qui est important, c'est aussi bien la persuasion que la transparence dans nos actes. Nos compatriotes à l'étranger négligent souvent le fait qu'en Suisse nous avons des règles démocratiques qu'il faut respecter et également que la démocratie est la forme étatique de la patience par excellence, soit que la décision provient de la prise de conscience du peuple et des cantons et non de

INSTITUT MONTANA
ZUGERBERG

Leitung: Dr. K. Storchenegger
6316 Zugerberg, Telefon 042 21 17 22

1000 Meter über Meer

Internationale Schule für Söhne ab 10 Jahren
American School: 5th–12th Grade
Schweizer Sektion:
Primarschule Klassen 4–6
Gymnasium und Wirtschaftsdiplomschule
Eidgenösssisch anerkannte Diplom- und Maturitätsprüfungen im Institut
Ferienkurse: Juli–August

technocrates réunis en cabinet ou d'un régime à parlement tout puissant.
Il me plaît de constater en cette fin de mandat présidentiel que les autorités au niveau fédéral, cantonal et communal ainsi que la population font preuve de beaucoup de compréhension et se montrent solidaires à l'encontre des Suisses de l'étranger. Je ne voudrais pas manquer de les remercier en votre nom.
Les Suisses de l'étranger peuvent être assurés que les responsables de l'Organisation des Suisses de l'étranger défendent avec compétence leurs intérêts. A eux également vont mes remerciements pour la collaboration exemplaire qu'ils m'ont offerte.
Au nouveau Président de l'Organisation, M. Walther Hofer, et à vous, chers compatriotes, je vous adresse mes voeux les plus sincères pour un avenir heureux et exempt de difficultés.

Votre Alfred Weber

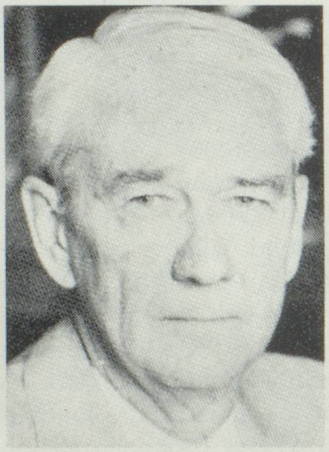

M. Walther Hofer, nouveau Président de l'Organisation des Suisses de l'étranger

Réunis en séance ordinaire le 5 mars 1983, les délégués de la Commission des Suisses de l'étranger ont nommé à l'unanimité M. Walther Hofer à la Présidence de leur Organisation.
Professeur d'histoire moderne et Directeur de l'Institut d'histoire auprès de l'Université de Berne, il est professeur honoraire à l'Ecole supérieure de diplomatie de Madrid. Ses activités professorales l'ont mené à l'Université de Zurich et à l'Ecole polytechnique fédérale de la même ville (1947–1950), à l'Université libre de Berlin, faculté de sciences politiques (1950–1959), à l'Université Colombia à New-York (1959 et 1960). Depuis il enseigne à l'Université de Berne. Il est le rédacteur de nombreux ouvrages et de traités d'histoire moderne; des relations internationales aux droits de l'homme en passant par l'histoire de la neutralité helvétique ainsi que d'ouvrages touchant la philosophie historique.
De nombreuses conférences l'ont conduit à travers l'Europe et Outre-mer, auprès d'instituts universitaires.
De 1963 à 1979, il est Conseiller national, entre autre Président de la commission des affaires étrangères ainsi que de la commission économique extérieure. De 1968 à 1980, il est membre du Conseil de l'Europe, dont il dirigea pendant 10 ans la commission des pays européens non alignés, dont la tâche de base fut la mise en place de la procédure d'adhésion du Portugal et de l'Espagne. Durant deux périodes, il fut le rapporteur général du Conseil de l'Europe puis il s'est vu confier la présidence de la commission politique. De 1970 à 1974, il est membre du conseil exécutif de l'Union interparlementaire.

Durant ses séjours à l'étranger, M. Hofer n'a pas manqué d'être proche de l'activité de plusieurs communautés suisses. A Berlin, il fut membre du comité de la Société suisse. Aux Etats-Unis, il a eu des contacts étroits avec nos compatriotes, notamment avec la Société suisse de New-York. En tant que parlementaire, il a déjà eu l'occasion de rendre visite à de nombreuses communautés suisses d'Amérique du Nord et du Sud, d'Afrique et d'Asie, où il eut l'occasion de présenter des conférences. Membre du parti bernois «Union démocratique du Centre», il est à nouveau candidat aux élections du Conseil national du 23 octobre 1983.

Action nationalité

Une bonne nouvelle.

Après que le Conseil des Etats ait accepté, en juin 82, l'égalité de la transmission de la nationalité suisse par le père et la mère, le Conseil national s'est penché sur le même objet lors de sa session extraordinaire de février 1983 et l'a également accepté.
Donc un obstacle de plus est franchi dans ce long chemin de la modification d'une loi. L'obstacle le plus important, et surtout décisif, est donc devant nous, soit le verdict du peuple et des cantons lors d'une prochaine votation populaire, très certainement dans le courant de 1984.
Par la présente publication, vous serez avertis en temps opportun de la date choisie et entre-temps, veuillez vous annoncer auprès de la représentation officielle suisse où vous êtes immatriculés pour remplir la formule vous permettant d'exercer vos droits politiques et, par là, soutenir l'action nationalité le moment venu.

61e Congrès des Suisses de l'étranger Zürich, 26 au 28.8.1983

Thème principal de l'assemblée plénière: La Suisse et l'ONU

Inscription

Dernier délai: 22.7.1983

Les désirs concernant le logement seront pris en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Identité (en lettres capitales)

Nom et prénom: _____

Adresse complète: _____

Localité et n° postal: _____ Pays: _____

Je participe pour la première fois à un Congrès des Suisses de l'étranger ☐ oui ☐ non

Nombre de cartes nécessaires _____

dont le montant en francs suisses sera fixé selon votre participation aux manifestations suivantes (mettre une croix dans la case correspondante)

26.8. Vendredi après-midi
- ☐ Visite de Zürich en bus fr.s. 16.–
- ☐ Ouverture officielle fr.s. 5.– (pour transport)

27.8. Samedi matin et après-midi
- ☐ Séance plénière; (repas pris en commun) fr.s. 25.–

Samedi soir
- ☐ Soirée dont repas et bal fr.s. 40.–

28.8. Dimanche
- ☐ Excursion avec repas et accompagnement champêtre fr.s. 40.–

Logement: après le 22.7.1983 les logements ne seront plus réservés par l'organisation du Congrès

☐ Je ne désire pas de chambre d'hôtel **ou**

Nombre	Chambre	
		☐ 40.– — 60.–
		☐ 50.– — 75.–
		☐ 60.– — 80.–
		☐ 80.– — 120.–
		☐ 120.– — 140.–
		☐ 130.– — 170.–

Prix en fr.s. par nuit (petit déjeuner, service et taxes inclus)

Date d'arrivée: _____; Date de départ: _____

Toute chambre retenue peut être décommandée sans frais au plus tard 10 jours avant sa prise en charge; **les tarifs sus-indiqués ne sont qu'un ordre de grandeur,** de légères différences peuvent survenir selon l'établissement où vous logerez.

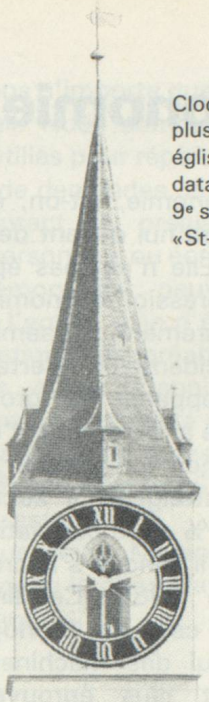

Clocher de la plus ancienne église de Zürich datant du 9e siècle, la «St-Peterkirche»

Rabais

☐ Carte de participation gratuite ainsi que le logement pour les militaires en uniforme jusqu'à 25 ans;
Nom et prénom _____
(date de naissance) _____

☐ Carte de participation à fr.s. 40.–, logement compris pour les jeunes de 15 à 25 ans;
Nom et prénom _____
(date de naissance) _____
Nombre de cartes désirées _____ à fr.s. 40.–

Retrait du programme et des cartes:
Vendredi, 26 août de 9–17 h
Verkehrsbüro, Bahnhofplatz 15
8001 Zürich
(Même lieu que le début de la visite de la ville à 14 h 30)

Moyens de transport
☐ en train ☐ en voiture ☐ en avion

Remarques: _____

Date: _____

Signature: _____

Page à retourner dûment remplie et signée au:
Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH
Case postale
CH-3000 Berne 16